

Décision

Générale

colonial

Décision n° 854/SG/FP accordant une autorisation d'absence pour la durée des vacances scolaires à un instituteur contractuel.

n° 854/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
30 mai 1968

Numéro JO
n° 11 du 10/06/1968

Date du numéro
10 juin 1968

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Une autorisation d'absence pour la durée des vacances scolaires (du 8 juin au 26 septembre 1968), à passer à Chatillon-Coligny (45), 1, rue Mac-Mahon, est accordée à M Yves Botton, instituteur contractuel, catégorie C, 2e échelon, indice 255, groupe IV, en service à l'Enseignement primaire du Territoire. Art. 2. — M. Botton, qui quitte définitivement le Territoire le 8 juin 1968, percevra avant son départ sa solde de congé décomptée suivant les prescriptions des articles 98 et 124 du Code du Travail outre-mer. Art. 3 — Une réquisition de passage Djibouti-Paris par voie aérienne en classe touristique lui sera délivrée. Il pourra prétendre en outre au remboursement de ses frais de transport par voie ferrée en 2e classe Paris – Chatillon-Coligny. Art. 4 — La dépense afférente à la présente décision est imputable au budget du Territoire.